

GROUPE DE TRAVAIL BRITANNIQUE SUR LES ARMEMENTS

Des ONG appellent les gouvernements de l'UE à prendre des mesures contre les courtiers en armes

Index AI : IOR 61/04/99

Le jeudi 25 novembre 1999, le Groupe de travail sur les armements du Conseil des ministres de l'Union européenne se réunira à Bruxelles pour débattre du courtage en armes, question jusqu'ici négligée et à laquelle il est urgent d'apporter une réponse. Le Groupe de travail britannique sur les armements

¹ exhorte les gouvernements de l'Union européenne (UE) à adopter un système commun de délivrance des autorisations d'exportation afin de contrôler les marchands qui, en toute impunité, alimentent en armes des régions déchirées par des conflits ou en situation critique sur le plan des droits humains. Selon le Groupe de travail, « il est indispensable que les

gouvernements de l'UE n'esquivent pas le problème du courtage en armes, qui risque de saper la politique officielle de l'UE en matière d'exportation d'armements. »

Comme le montre un rapport capital publié cette semaine sous le titre *The Arms Fixers*², les courtiers en armes et les

¹ Le Groupe de travail britannique sur les armements regroupe Amnesty International, le British American Security Information Council (BASIC, Conseil américano-britannique d'information sur la sécurité), Christian Aid, International Alert, Oxfam et Saferworld.

² *The Arms Fixers – Controlling the Brokers and Shipping Agents* [comment mettre bon ordre aux activités des courtiers et transporteurs], Brian Wood et Johan Peleman, BASIC \ Norwegian Initiative on Small Arms Transfers (NISAT, Initiative norvégienne relative aux transferts d'armes légères) \ International Peace Research

transporteurs opérant à partir de l'Europe ont transféré un nombre considérable d'armes, légères pour la plupart, vers des zones déchirées par des conflits et en situation critique sur le plan des droits humains. Ces personnes échappent aux contrôles effectués par l'UE sur les exportations d'armements en organisant des transferts d'armes directement depuis des pays tiers vers des zones d'affrontement, ou vers des pays où des violations systématiques des droits humains sont commises, comme la République du Congo, l'Érythrée, le Rwanda et la Sierra Leone.

La plupart des gouvernements de l'UE n'exercent pas de contrôle sur les ventes d'armes conclues par leurs ressortissants ou leurs résidents dès lors que les transferts d'armes ont lieu à partir d'un pays non membre de l'UE. Au cours du premier semestre de l'année 1999,

Le Groupe de travail britannique appelle tous les États membres de l'UE à accélérer l'introduction d'un système d'autorisation des

le gouvernement allemand a proposé aux autres États membres de l'UE l'adoption d'un système commun de contrôle des courtiers en armes. Toutefois, la question n'a quasiment pas avancé depuis.

Dans le Livre blanc sur le contrôle des exportations stratégiques publié en juillet 1998, le gouvernement britannique a formulé des propositions beaucoup plus limitées concernant le contrôle des courtiers en armes au Royaume-Uni. Bien que les défaillances du système britannique de contrôle des exportations d'armements soient apparues au grand jour l'année dernière, à l'occasion d'un scandale portant sur les armes exportées en Afrique, le gouvernement britannique ne semble pas avoir pour priorité de prendre des mesures contre les courtiers en armes.

exportations relatif aux courtiers en armes, qui viendrait compléter utilement le Code de conduite de l'Union européenne en matière

Institute of Oslo (PRIO, Institut international d'Oslo de recherches sur la Paix),

novembre 1999

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.

Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -

d'exportation d'armements établi en juin 1998. Ce système devrait :

- exiger de tous les marchands d'armes de l'UE qu'ils s'inscrivent auprès des autorités nationales dont ils dépendent, afin qu'il soit possible de poursuivre ceux qui enfreignent les lois régissant les exportations d'armements et de leur interdire la poursuite de leurs activités ;
- restreindre l'achat, la vente, la promotion et la mise sur le marché de tous biens et services militaires et de sécurité par tout titulaire d'un passeport de l'UE, où qu'il réside, par tout étranger résidant dans l'UE et toute compagnie enregistrée dans l'UE ;
- interdire le courtage d'équipements dont la seule utilisation entraîne de graves violations du droit humanitaire ou du droit international relatif aux droits humains, notamment les mines antipersonnel, le matériel d'exécution judiciaire, les fers et les ceintures électriques neutralisantes ?

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter :

David Holland (Saferworld) :

0171 580 8886

Damian Lilly ou Sarah Meek

(International Alert) : 0171 793 8383

Geraldine O'Callaghan ou Sally Chin (BASIC) : 0171 407 2977

Michael Crowley (Amnesty International) : 0171 413 5543

Charlie Walker (Oxfam) : 01865 312 498

